

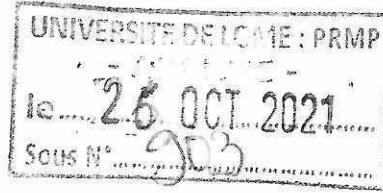


Université
de Lomé

CABINET DU PRESIDENT

=====
PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

=====
COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 172/CCMP/10-2021-

L'an deux mil vingt et un et le mardi vingt-six octobre à dix heures quinze minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2 de l'Université de Lomé, sise au Lycée de Tokoin 1.

Trois (03) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet d'avis à manifestation d'intérêt (AMI) et les termes de références (TdR) relatifs à la sélection d'un consultant individuel en environnement pour les études d'impact environnemental et social et élaboration du plan de gestion environnementale et social relatives aux travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME).

Après examen des documents reçus, la CCMP note qu'ils ont été élaborés sur la base du document standard de présélection visant à mettre à la disposition des autorités contractantes un guide pour établir les sollicitations et évaluer les candidatures.

Par conséquent, elle valide lesdits documents et donne également son avis de non objection pour la sollicitation de manifestations d'intérêts relatif à la sélection d'un consultant individuel en environnement pour les études d'impacts environnementales et sociales (EIES) et l'élaboration du plan de gestion environnemental et sociale (PGES) relatives aux travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME).

Le rapport d'évaluation y afférent devra être transmis à la CCMP pour avis, accompagné des originaux des manifestations d'intérêts de tous les candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures cinquante minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

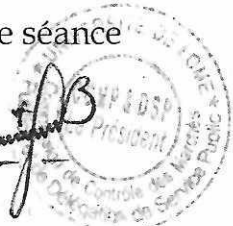
Ont signé :

Le Rapporteur de séance



M. SIMONS DE FANTI Kwessi

Le Président de séance



Prof. AMEYAPOH A. Yaovi